

CRECHE PARENTALE DU SENTIER

Rapport du Commissaire aux Comptes

sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

(Ce rapport contient 15 pages)

CRECHE PARENTALE DU SENTIER

Association Loi de 1901
Siège social : 17 rue du Sentier – 75002 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'Assemblée Générale

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CRECHE PARENTALE DU SENTIER relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les calculs et les hypothèses retenues pour évaluer le solde des subventions à recevoir/à reverser au 31 décembre 2020.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport moral et d'activité et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de l'association.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 6 décembre 2021

PRAXOR AUDIT

Florent GESBERT
Gérant

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le				Exercice précédent	
	31/12/2020 (12 mois)				31/12/2019 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Frais d'établissement						
. Frais de recherche et développement						
. Donations temporaires d'usufruit						
. Concessions, brevets, licences, Marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	90	90				
. Fonds commercial						
. Autres immobilisations incorporelles						
. Immobilisations incorporelles en cours						
. Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
. Terrains						
. Constructions	614 083	302 521	311 562	81,87	342 266	85,98
. Installations techniques, matériel & outillage industriels						
. Autres immobilisations corporelles	52 879	49 522	3 357	0,88	333	0,08
. Immobilisations corporelles en cours						
. Avances & acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières						
. Participations et Créances rattachées						
. Autres titres immobilisés						
. Prêts						
. Autres	3 935		3 935	1,03	3 788	0,95
TOTAL (I)	670 987	352 133	318 854	83,79	346 386	87,01
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	18 538	2 925	15 614	4,10	13 160	3,31
. Créances reçues par legs ou donations						
. Autres	38 693		38 693	10,17	2 144	0,54
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	7 385		7 385	1,94	36 399	9,14
Charges constatées d'avance						
TOTAL (II)	64 616	2 925	61 692	16,21	51 703	12,99
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion Actif (V)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	735 603	355 058	380 545	100,00	398 089	100,00

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires	11 814	3,10	11 814	2,97
. Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
. Fonds statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
. Réserves statutaires ou contractuelles				
. Réserves pour projet de l'entité				
. Autres				
Report à nouveau	-28 352	-7,44	-22 860	-5,73
Excédent ou déficit de l'exercice	-75 969	-19,95	-5 491	-1,37
Situation nette (sous total)	-92 507	-24,30	-16 537	-4,14
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement	315 358	82,87	346 524	87,05
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	222 851	58,56	329 986	82,89
FONDS REPORTES ET DEDIES				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL (II)				
PROVISIONS				
Provisions pour risques	45 789	12,03		
Provisions pour charges				
TOTAL (III)	45 789	12,03		
DETTES				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	83 815	22,02	40 623	10,20
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	26 539	6,97	26 102	6,56
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	1 552	0,41	1 378	0,35
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)	111 906	29,41	68 103	17,11
Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	380 545	100,00	398 089	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT

Exercice clos le
31/12/2020
(12 mois)Exercice précédent
31/12/2019
(12 mois)Variation
absolue
(12 mois)

%

	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:						
Cotisations	525		455		70	15,38
Ventes de biens et services						
- Ventes de biens						
- dont ventes de dons en nature						
- Ventes de prestations de services	47 090		46 929		161	0,34
- dont parrainages						
Produits de tiers financeurs						
- Concours publics et subventions d'exploitation	163 238		195 284		-32 046	-16,40
- Versements des fondateurs ou consommations/dotation consommable						
- Ressources liées à la générosité du public						
- Dons manuels						
- Mécénats						
- Legs, donations et assurances-vie						
- Contributions financières						
Reprises sur amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charges	21 334		217		21 117	N/S
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits	59		57		2	3,51
Total des produits d'exploitation (I)	232 246		242 942		-10 696	-4,39
CHARGES D'EXPLOITATION:						
Achats de marchandises						
Variations stocks						
Autres achats et charges externes	83 999		125 256		-41 257	-32,93
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	2 956		4 467		-1 511	-33,82
Salaires et traitements	138 193		162 925		-24 732	-15,17
Charges sociales	34 102		49 624		-15 522	-31,27
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	34 300		31 094		3 206	10,31
Dotations aux provisions	45 789				45 789	N/S
Reports en fonds dédiés						
Autres charges	48		21		27	128,57
Total des charges d'exploitation (II)	339 386		373 387		-34 001	
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-107 140		-130 445		23 305	17,87
PRODUITS FINANCIERS:						
De participations						
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif						
Autres intérêts et produits assimilés	4		9		-5	-55,55
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (III)	4		9		-5	-55,55
CHARGES FINANCIERES:						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements						
Total des charges financières (IV)						
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	4		9		-5	-55,55

COMPTES DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Présenté en Euros

COMPTES DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	-107 135	-130 436	23 301	17,86
PRODUITS EXCEPTIONNELS:				
Sur opérations de gestion		225 120	-225 120	-100,00
Sur opérations en capital	31 166	31 255	-89	-0,27
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (V)	31 166	256 375	-225 209	-87,83
CHARGES EXCEPTIONNELLES:				
Sur opérations de gestion		131 430	-131 430	-100,00
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VI)		131 430	-131 430	-100,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	31 166	124 945	-93 779	-75,05
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I + III + V)	263 416	499 326	-235 910	-47,24
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	339 386	504 817	-165 431	-32,76
EXCEDENT OU DEFICIT	-75 969	-5 491	-70 478	N/S
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS :				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL				
CHARGES :				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Prestations				
Personnel bénévole				
TOTAL				

Annexe association

PREAMBULE

L'association a une activité de crèche parentale. C'est une association dont les gestionnaires et les membres sont les parents. Ils participent à la vie de la crèche, à l'accueil des enfants et aux tâches administratives, en appui de l'équipe professionnel salariée.

Les crèches parentales ont la volonté commune d'impliquer les parents au travers de modalités qui leur sont propres, selon les contextes. Ainsi, la participation des parents peut se repérer dans des activités pédagogiques : encadrement de la vie quotidienne, ateliers... ; dans des commissions : bricolage, courses, ménage, gestion, organisation, communication, fêtes... ; dans l'attention portée à l'implication des pères ; dans l'animation de la vie associative, de la politique petite enfance locale dont les parents sont acteurs.

L'exercice social clos le 31/12/2020 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2019 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 380 545,48 E.

Le résultat net comptable est un déficit de 75 969,32 E.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Crise sanitaire

Les états financiers de l'association ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. Les activités ont commencé à être affectées par le COVID-19 dès la fin du 1er trimestre 2020, avec une fermeture de la crèche pendant la période de confinement.

L'association a bénéficié de plusieurs mesures d'aides exceptionnelles :

- d'une subvention exceptionnelle de la CAF de 13 423 euros ayant permis d'équilibrer son compte de résultat en 2020.
- du chômage partiel : elle a perçu 21 334 euros à ce titre.

Les fonds propres de l'association (hors subventions d'investissement) sont négatifs de (92 507) € au 31 décembre 2020, avec un déficit de (75 969) €. Les déficits successifs sont à l'origine des difficultés de trésorerie rencontrées en 2020 et qui perdurent en 2021. Afin d'assurer la continuité de l'exploitation, la direction a engagé des échanges avec la CAF afin d'obtenir un prêt et une subvention exceptionnelle.

En 2021, la crèche a continué à être affectée par les conséquences de la crise sanitaire, notamment en raison du confinement d'avril 2021.

Litige prud'homal

La crèche a provisionné à titre de prudence une partie des demandes formulées par un salarié dans le cadre d'une procédure contentieuse auprès du Tribunal des Prud'hommes.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Matériel informatique	4 ans
Mobilier et matériel électroménager	4 ans

Créances

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Indemnités de fin de carrière

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

Contributions volontaires

Les contributions volontaires n'ayant pas été considérées comme significatives, elles ne font pas l'objet d'une information dans l'annexe.

AUTRES INFORMATIONS

Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

Rémunération des cadres dirigeants

Les dirigeants de l'association sont bénévoles et ne perçoivent aucune rémunération pour l'exercice de leur mandat.

NOTES SUR LE BILAN ET SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	90			90
Immobilisations corporelles	663 266	3 696		666 962
Immobilisations financières	3 788	147		3 935
TOTAL	667 144	3 843		670 987

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
TOTAL I				
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II	90			90
Terrains				
Constructions				
sur sol propre	271 817	30 704		302 521
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	4 047	671		4 718
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	44 804			44 804
Emballage récupérables et divers				
TOTAL III	320 668	31 375		352 043
TOTAL GENERAL (I+II+III)	320 758	31 375		352 133

Annexes aux comptes au 31 décembre 2020
Crèche parentale Sentier - "les petits pois"

Etat des provisions

PROVISIONS	Début exercice	Augmentation s dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour litiges Pour garanties données clients Pour pertes sur marchés à terme Pour amendes et pénalités Pour pertes de change Pour pensions et obligations Pour impôts Autres provisions		45 789		45 789
TOTAL Provisions		45 789		45 789
Sur immobilisations incorporelles Sur immobilisations corporelles Sur titres mis en équivalence Sur titres de participation Sur autres immobilisations financières Sur stocks et en-cours Sur comptes clients Autres dépréciations		2 925		2 925
TOTAL Dépréciations		2 925		2 925
TOTAL GENERAL		48 714		48 714
Dont dotations et reprises : - d'exploitation - financières - exceptionnelles		48 714		

Etat des échéances des créances

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Prêts			3 935
Autres immobilisations financières	3 935		
Clients douteux ou litigieux	2 925	2 925	
Autres créances clients	15 614	15 614	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	20	20	
Sécurité sociale, autres organismes sociaux	3 969	3 969	
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A			
- Subventions à recevoir	31 633	31 633	
- Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	3 071	3 071	
Charges constatées d'avance			
TOTAL GENERAL	61 166	57 231	3 935
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

Etat des échéances des dettes

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum				
- plus d'un an				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	83 815	83 815		
Personnel et comptes rattachés	3 520	3 520		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	19 438	19 438		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A				
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	3 580	3 580		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	1 552	1 552		
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	111 906	111 906		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Annexes aux comptes au 31 décembre 2020
Crèche parentale Sentier - "les petits pois"

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions/financements	31 633
Autres produits à recevoir	
TOTAL	31 633

Subventions d'exploitation et concours publics au titre de l'année 2020

Nom du subventionneur	Montant en résultat N	Montant perçu N	Montant restant à percevoir en N+1	Montant perçu d'avance en N	Montant perçu d'avance en N-1
CAF PSU	48 507	35 333	13 174		
CAF PSEJ	61 529	43 701	18 458		
Ville de Paris	36 955	36 955			

CRECHE PARENTALE DU SENTIER

Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes
sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2020

(Ce rapport contient 2 pages)

CRECHE PARENTALE DU SENTIER

Association Loi de 1901
Siège social : 17 rue du Sentier – 75002 PARIS

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Paris, le 6 décembre 2021

PRAXOR AUDIT

Florent GEBERT
Gérant